



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq et le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Alexis COLLIOT, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER et Nathalie GIOVANNACCI.

ABSENT(E) Excusé(e) : Jean-Paul PERRIAT donne pouvoir à Romuald ROY. Christophe SERENO donne pouvoir à Christian FAUGES. Olivier MAILLARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Alexis COLLIOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{ER} AVRIL 2025.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025.

2 – DÉLIBÉRATION : APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA ROUTE FORESTIÈRE DE BELLEDIGUE DANS LE CAS D'ESSAIS DE VÉHICULE AUTOMOBILE.

DCM20250501

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années la route forestière de Belledigue est utilisée dans le cadre d'essais de voiture de compétition par deux sociétés : Sarl MCB à Novalaise et Aurélia Concept Organisation à la Motte Servolex.

Afin de réglementer ces essais, il convient de signer une convention tripartite entre la commune de Nances, les organisateurs précités et l'Organisation National des forêts.

Monsieur le Maire présente le projet de convention au conseil.

**Considérant les éléments présentés par M. le Maire,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les différentes modalités de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier.

Présents 8 Exprimés 10 Pour 10 Contre 0 Abstention 0

3 – DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION MULTIACTIVITÉS DU LAC.

DCM20250502

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association Multiactivités du Lac. Il précise que neuf enfants de moins de 18 ans de la commune de Nances sont adhérents à l'association et propose de verser la somme de 50,00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- **Décide** d'accorder à l'association Multiactivités du Lac la somme de 450,00 € (50,00€ par enfant)
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.
- **Précise** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 / article 65748 du budget primitif 2024.
- **Autorise** M. le maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

Présents 8 Exprimés 10 Pour 10 Contre 0 Abstention 0

4 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 1^{er} avril 2025.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 6 mai 2025				
N° et Nature de la décision	Date	Société/organisme/propriétaire	Montant TTC	Décision
DEC20250401 Travaux 2025 suite validation programme	05/04/2025	ONF à Novalaise	4 036,33 €	Devis validé
DEC20250402 Pneus + disques plaquettes	08/04/2025	MCB à Novalaise	1 071,93 €	Devis validé
DEC20250403 Création traversées d'eau Ste Rose	17/04/2025	Courtois Paysagiste à Nances	672,00 €	Devis validé
DEC20250404 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)	19/04/2025	Maître Rouhette à Pont de Beauvoisin pour vente Garnier / Lorenzelli		Non-préemption de la commune
DEC20250405 Etude projet rénovation Salle BV	28/04/2025	Amandine Paré à Drumettaz	1 880,00 €	Devis validé

DEC20250501 Fauchage printemps automne	06/05/2025	Franck Gallay à Novalaise	3 196,80 €	Devis validé
DEC20250502 Assistance urbanisme	06/05/2025	Agate à Chambéry	4 075,00 €	Devis validé

5- RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :

Commission bâtiments :

Rénovation Salle BV - Jean Paul Perriat a rencontré Mme Paré, décoratrice d'intérieur, pour demander un devis.

L'entreprise Maçonnerie d'antan et d'aujourd'hui a débuté les travaux de réfection des portails, pilier du cimetière.

Commission voirie fleurissement :

Matinée plantations du 17/05 : des flyers d'informations sur la journée vont être distribués dans les boîtes aux lettres.

Travaux de sécurisation d'une ligne HTA : l'entreprise TRES60 mandatée par Enedis a débuté les travaux au chef-lieu.

Commission au social à la CCLA :

Armelle Balzer a participé à une réunion du comité petite enfance le 17/04. Cette réunion permet de faire le point tous les 2 ans avec tous les acteurs du social : CAF, CSAEL, crèche, Département de la Savoie, CCLA.

Mme Falcoz, coordinatrice petite enfance à l'AEL a présenté le Relais Petite Enfance, la ronde des lutins. En 2024, 145 enfants et 82 adultes ont participé à la Ronde des lutins. Il a également été précisé que 36 assistantes maternelles sont présentes sur la CCLA pour 128 places.

Une présentation du Multi-accueil a également été faite. Il est implanté sur 2 sites : Novalaise avec une capacité de 12 places 1 pour les urgences, 42 familles bénéficient d'une place, et Lépin le Lac qui propose 18 places 2 pour les urgences avec 51 familles bénéficiaires.

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30 sur 243 jours par an, 13 agents sont employés, il y a également une directrice et 2 directrices-ajointes. 1 médecin de crèche et 1 infirmière référente santé.

95 familles ont également été reçues par Mme Falcoz afin de les orienter sur les différents mode de garde présents sur la CCLA, dans le cadre de la coordination petite enfance.

6 – DIVERS :

1 / Questions diverses.

Néant.

2 / Infos :

A/ Urbanisme

DP0731842505006 : M. Cortes Alain – Route des Luquains - changement menuiseries.

DP0731842505007 : M. Nicollet Mathieu– route du Lac – clôture.

B/ Travaux RD921 : Le Maire présente les différents abri bus proposés par la Région pour validation. Une intégration visuelle sur le projet de sécurisation RD921 sera demandée à Isageo afin de valider le choix.

C/ Le Maire propose aux conseillers de participer à l'exercice annuel du tunnel de l'Épine le 19/05.

D/ La Région propose des Barnum à titre gratuit aux communes qui en font la demande. La secrétaire précise qu'une délibération doit être prise pour le dossier de demande. Elle sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

E/ Le Maire précise que le bateau a été descendu du col de l'Épine et est stocké au bâtiment technique de la CCLA. Une procédure est en cours pour l'enlèvement et la destruction de ce bateau.

F/ Le Maire présente 2 devis concernant la purge des écrans pare blocs route du Gua. Le devis le moins cher est retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.



Alexandre FAUGE,
Maire.

Alexis COLLIOT,
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

